



État des résultats des activités d'une entreprise de pêche

• Pour obtenir plus de précisions sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4004, *Revenus de pêche*.

Identification				Votre nom				Votre numéro d'assurance sociale									
Numéro d'enregistrement du bateau (NEB)				Numéro de compte (15 caractères)													
Nom du bateau				Ville, province ou territoire				Code postal									
Exercice du :		Année		Mois		Jour		au :		Année		Mois		Jour		L'année 2011 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Espèce principal				Code d'activité économique (selon le chapitre 2 du guide T4004, <i>Revenus d'e pêche</i>)													
Numéro d'inscription de l'abri fiscal				Numéro d'entreprise de la société de personnes (9 chiffres)				Votre quote-part de la société de personnes %									
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire																	

Revenus											
Vente de poissons										_____	
Autres produits marins										_____	
Subventions, crédits et dégrèvements										_____	
Subsides										_____	
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche										_____	
Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine										_____	
Autres revenus (précisez) _____										9600 _____	
Revenu brut – Total des montants ci-dessus (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus)										8299 _____ a	

Revenu net (perte nette) avant rajustements											
Revenu brut (de la ligne 8299 à la page 1)										_____ a	
Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)											
Appâts, glace, sel										9138 _____	
Parts des membres de l'équipage										9062 _____	
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)										9224 _____	
Matériel de pêche										9136 _____	
Assurances										8690 _____	
Intérêts										8710 _____	
Nourriture										8523 _____	
Permis										8760 _____	
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – voir tableau A, à la page 4										9281 _____	
Frais de bureau										8810 _____	
Filets et pièges										9137 _____	
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels										8860 _____	
Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur)										9060 _____	
Réparations : Bateau de pêche										_____	
Moteur										_____	
Matériel électrique										_____	
Total des trois lignes ci-dessus										_____	
Moins : Recouvrements d'assurances										_____	
Votre coût										8963 _____	
Autres dépenses										9270 _____	
Total partiel										_____	
Dédution pour amortissement (montant de la section A, à la page 3)										9936 _____	
Dédution annuelle pour les immobilisations admissibles										9935 _____	
Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus)										9368 _____	
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne a moins ligne b)										9369 _____ b	

Votre revenu net (perte nette)

Votre part de la ligne 9369 à la page 1	_____	c
Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année	_____	9974
Total (ligne c plus ligne 9974)		_____
Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (selon le tableau ci-dessous)	_____	9943
Votre revenu net (perte nette) après rajustements (ligne d moins ligne e)	_____	d
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau ci-dessous)	_____	e
Votre revenu net (perte nette) après rajustements (ligne d moins ligne e)	_____	f
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau ci-dessous)	_____	9945
Votre revenu net (perte nette) (ligne f moins ligne 9945) (inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration de revenus)	_____	9946

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

_____	_____
_____	_____
Total (inscrivez ce montant à la ligne e, ci-dessus)	

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	_____	_____
Électricité	_____	_____
Assurances	_____	_____
Entretien	_____	_____
Intérêt hypothécaire	_____	_____
Impôts fonciers	_____	_____
Autres dépenses (précisez) : _____	_____	_____
Total partiel		_____
Moins : Partie personnelle	_____	_____
Total partiel		_____
Plus : Déduction pour amortissement (partie affaires seulement)	_____	_____
Montant reporté de l'année précédente	_____	_____
Total partiel		_____ 1
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (ligne f ci-dessus) si négatif, inscrivez « 0 »	_____	_____ 2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année d'imposition suivante		
(ligne 1 moins ligne 2) – si négatif, inscrivez « 0 »		
Déduction admissible (le moins élevé des montants 1 et 2 ci-dessus) – inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945, ci-dessus		_____ 3

Renseignements sur les autres associés

Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
_____	_____ \$	_____ %
_____	_____ \$	_____ %
_____	_____ \$	_____ %

Détail du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	_____	9931
Retraits de l'entreprise en 2011	_____	9932
Apports de capital à l'entreprise en 2011	_____	9933

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C à la page 3)	4 Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E à la page 3)	5 FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année $1/2 \times$ (col. 3 moins col. 4) si négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (col. 7 \times col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XI – Inscrivez ce montant moins le montant de DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, à la ligne 9936, à la page 1.**

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 2. Notez qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4004, *Revenus de pêche*.

** Pour en savoir plus au sujet de la DPA sur l'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, lisez « Règles spéciales », au chapitre 3 du guide T4004, *Revenus de pêche*. Inscrivez le total de la ligne i à la ligne 9936, à la page 1.

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'équipement durant l'année 9925

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'immeubles durant l'année 9927

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004, *Revenus de pêche*, pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'équipement durant l'année 9926

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004, *Revenus de pêche*, pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'immeubles durant l'année 9928

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu de pêche	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	2
Carburant et huile	_____	3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)	_____	4
Assurances	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	6
Entretien et réparation	_____	7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)	_____	8
Autres dépenses (précisez)	_____	9
_____	_____	10
Total des dépenses de véhicule à moteur (total des lignes 3 à 10)	_____	11
Partie affaires : $\left(\frac{\text{ligne 1 : _____}}{\text{ligne 2 : _____}} \right) \times \text{ligne 11 : _____} =$	_____	12
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	_____	13
Assurance d'affaires supplémentaire	_____	14
Dépenses de véhicule à moteur admissibles (total des lignes 12, 13 et 14) (inscrivez ce montant à la ligne 9281, à la page 1)	_____	

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A, à la page 3.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	A
$10 \$^* \times$ le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	B
Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé de A ou B : (inscrivez ce montant à la ligne 4 du tableau A)	_____	

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2011 pour le véhicule	_____	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2011 pour le véhicule	_____	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2011 et les exercices précédents	_____	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	4
Le montant le plus élevé : ligne 4 ou [(35 294 \$ + TPS* et TVP ou TVH sur 35 294 \$)] ▶ _____ × 85 % =	_____	5
$\frac{[(800 \$ + \text{TPS}^* \text{ et TVP ou TVH sur } 800 \$) \times \text{ligne 3}]}{30}$ ▶ _____ - ligne 2 : _____ =	_____	6
$\frac{[(30\,000 \$ + \text{TPS}^* \text{ et TVP ou TVH sur } 30\,000 \$) \times \text{ligne 1}]}{\text{ligne 5}}$	_____	7
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants de la ligne 6 ou de la ligne 7 (inscrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci-dessus)	_____	

* Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.